Bulletin de la section académique du SNEP

SEPTEMBRE 2018 N° 253

http://snepfsu-lyon.net

s3-lyon@snepfsu.net

Bonne rentrée !

… se syndiquer en septembre... voter en décembre…

(dicton de la rentrée)

Dans ce bulletin :

Édito P 2

Ne pas baisser la garde !

SNEP

P 3-4 Répertoire des responsables.

P 5-6 Se syndiquer dès la rentrée, un geste solidaire de soutien au métier, à la discipline et à la profession..

P 8 Élections professionnelles de novembre décembre

PÉDA

P 7-8 Vade Mecum de rentrée de l'AS

P 8 Participez au colloque de l'EPS

Édito

Ne pas baisser la garde !

Après CE titre de champion du Monde de foot, le sport populaire par excellence, l'euphorie du « bien être ensemble » retombe avec le temps et le quotidien. Bien peu de salarié-es en sont dupes !

Les 3 dernières années, dès la réception de ce bulletin académique de rentrée, le paysage social était marqué par des appels à actions (grèves-manifestations) dans la semaine de la rentrée. Il en était de même autour de l' « École » avec souvent des conditions d'accueil des élèves bien loin des enjeux de formation mis en avant par le(s) ministre(s).
Rien cette année ?? Oui mais en fait …

La médiatisation des annonces sur la préparation du Budget de la Nation pourrait faire croire qu'il fera bon être fonctionnaires de l'Éducation Nationale : son budget est un des seuls à être à la hausse. Quelle manipulation des chiffres !!! C'est oublier la baisse de 20% des recrutements des enseignants (650 postes au CAPEPS au lieu des plus de 820 proposés depuis 5 ans …) alors que la démographie reste à la hausse avec 26 000 élèves de plus entrant dans le secondaire en cette rentrée. L'activité du Ministère sera de travailler sur les redéploiements : comprendre se préparer à des effectifs des classes de 6éme ingérables, à des seuils des classes en collège à 30 et plus et une norme à plus de 35 élèves par classe au lycée.

De plus, avec l'« École de la confiance » prônée par le Ministre Blanquer pour s'allier ainsi l'opinion publique, ce sont prescription et formatage qui caractérisent les projets de Réformes. Ce qui est nié, c'est la diversité des populations scolaires et ce qui nous est soustrait, c'est notre liberté pédagogique. Mais le projet de Macron reste clair : chaque élève doit avoir SON projet individuel de formation. Il sera … avec ses proches, responsable de ses choix d'orientation. Je vous laisse trouver qui restera sur le côté de la route !

Élargissons notre horizon à toute la fonction publique où dans le cadre de la Loi PACTE *, ce gouvernement remet en avant les « vieilles » recettes de puiser dans le bien commun et les possessions de l'état avec à venir une campagne de privatisation sévère. Et comme toujours, la réduction du déficit public ne sera envisagée que par une baisse des dépenses publiques. Rappelez-vous les promesses de campagne et la suppression des 120 000 postes de fonctionnaires, principalement hors Fonction Publique d'État avec en prime un bon coup de rabot sur les dépenses sociales (une suite à la baisse des pensions du printemps dernier).
Devons-nous penser que le projet (dans les 3 ans) de fusion des académies les alignant sur les grandes Régions (plus que 13) donnant à celles-ci d'autres compétences en termes d'Éducation allégerait les charges du Ministère ? C'est bien évidemment une option … et un signe d'un autre « désengagement » du MEN !!!

Tout ceci pour dire que la tâche des militants du SNEP Lyon sera intense. Comme toujours, nous nous efforcerons d'être disponibles pour accompagner certain-e-s d'entre vous afin que leurs conditions de travail leur permettre de mener au mieux leur mission ou/et savoir nous confronter à l'administration locale sur tous les sujets de carrière comme ceux touchant à votre quotidien dans les établissements scolaires.

Cette activité militante est déployée tout au long des années scolaires qui se suivent par les « profs » EPS représentants et militants SNEP. En cette année d'élections professionnelles nous ferons le point sur cette implication pour vous appeler à reconduire le SNEP dans sa place de syndicat de la profession. Il nous faudra de l'énergie, alimentée par votre soutien dont le premier sera votre syndicalisation dès septembre.

A bientôt et bonne rentrée à toutes et tous

Éric Stodezyk

Répertoire à conserver

L'équipe académique 2018-2019

S'informer:

En étant syndiqué-e, vous recevez une information permanente par le biais des bulletins nationaux.
Vous pouvez également accéder au site Internet du SNEP national**:** **www.snepfsu.net** et au site du SNEP-Lyon: **www.snepfsu-lyon.net** Le Mémento **"ATOUT SNEP "** que recevront tous les syndiqués contient bon nombre de réponses aux questions qui nous sont le plus souvent posées.

Contacter les militants SNEP de l'Académie:

Local du **SNEP-Lyon** : **salle 44**
Bourse du Travail de Lyon, 205, place Guichard, 4° étage, 69003 LYON.
Permanence le mardi après-midi de 14h à 18h30 (prévenir).
Certains mardis étant consacrés aux réunions des bureaux
nous vous conseillons de prendre contact préalablement pour un éventuel rendez-vous.

Secrétaire académique Lyon :
Éric STODEZYK. 36, allée du levant. 69250 Curis au Mont d'or.
tél. : 06 13 08 11 74 - ***s3-lyon@snepfsu.net***

Trésorière académique :
Véronique PARIS. 160 chemin de La LÉVA 42360 COTTANCE **-** *tél :* 04 77 28 06 93 - ***t3-lyon@snepfsu.net***

Secrétaire départemental Loire	Co-Secrétaires départementaux Rhône		Secrétariat départemental Ain
Philippe GOMEZ Tél : 06 75 23 79 13 ***philippe.gomez5@free.fr*** *ou* ***s2-42@snepfsu.net***	**Thierry BERTRAND** Tél : 06 89 30 54 58 ***s2-69@snepfsu.net***	**Pierre DELOLME** Tél : 06 63 01 33 97 ***s2-69@snepfsu.net***	**Damien HUGUET** Tél : 06 86 24 43 92 ***damienhuguet@wanadoo.fr*** *ou* ***s2-01@snepfsu.net***

Responsables fichiers et syndicalisations :

Loire	Rhône	Ain
Christophe FEZZOLI La Bâtie, 1730 chemin de l'oiseau 42800 Saint Romain en Jarez : *09 55 08 20 40* ***rs-42@snepfsu.net***	**Estelle THÉVENIEAU** 20 Boulevard Général De Gaulle 69600 OULLINS Tél : 06 20 45 45 52 ***estellethevenieau.snep@gmail.com***	**Peggy GREFFET** 7 rue des Ravinelles 01500 Ambronay Tél : 06 24 73 00 30 ***rs-01@snepfsu.net***

corpo-lyon@snepfsu.net.

Responsables des différents corps :

Agrégés d'EPS	*TZR*
Jeff BARRAS tél : 06 83 79 08 30 ***jeff.barras@free.fr***	**Éric STODEZYK** (cf + haut)
Professeurs d'EPS	
Avancement d'échelons **Christian GINET** 42, rue Octave Mirbeau 69150 Décines tél : 04 72 02 09 97 ***christian.ginet@yahoo.fr***	***Accès à la Hors-Classe*** **Julien DURIS** tél : 06 80 99 63 04 ***jul.duris@free.fr***

Votre contact par type de problèmes indépendants des corps (CAPA mixte EPS)

Réadaptation, réemploi, CLD, CLM : Isabelle SCHNEIDER - ***isabelle.schneider57@free.fr -*** 06 87 41 40 87

congés de formation : Éric CHASSELIN 115 chemin des Raines 42600 Montbrison 04 77 58 79 96 / 06 74 45 02 24

Responsables site Internet : Nicolas TOURNEUR *nctourneur@gmail.com*
Responsable bulletin académique : Jeff BARRAS *jeff.barras@free.fr*
Responsable futurs retraités Brigitte LIOGIER brigittelio@free.fr

Mutations Inter et Intra, Affectations TZR (FPMA EPS)

Loire	Rhône	Ain
Laurent SAPEY Tél : 0614674986 ***losapey@yahoo.fr***	**Rémi PERSOL** Tél : 06 30 20 10 38 ***remi.persol@gmail.com*** **Nicolas TOURNEUR** Tél : 06 58 87 13 63 ***nctourneur@gmail.com***	**Damien HUGUET** Tél : 06 86 24 43 92 ***damienhuguet@wanadoo.fr*** **Greg MAYE** Tél : 06 64 69 42 38 ***gregorymaye@gmail.com***

Représentant le SNEP FSU au Comité Technique Académique (CTA) = Postes, moyens horaires (DHG)
Pour les lycées et LP : Éric STODEZYK, voir ci-dessus.

Représentants le SNEP-FSU aux CTSD (Postes – moyens horaires (DHG) pour les collèges)

Loire (*)	Rhône	Ain
Philippe GOMEZ Tél : 06 75 23 79 13 ***philippe.gomez5@free.fr***	**Pierre DELOLME** Tél : 06 63 01 33 97 ***s2-69@snepfsu.net***	**Damien HUGUET** Tél : 06 86 24 43 92 ***damienhuguet@wanadoo.fr***

Représentant le SNEP au Conseil régional UNSS : Éric STODEZYK, voir ci-dessus.

2 militants par département représentent également le SNEP aux comités départementaux de l'UNSS (voir bulletins SNEP départementaux)

2 militants par département représentent également le SNEP aux comités médicaux départementaux et à la commission de réforme (voir bulletins SNEP départementaux).

Syndicalisation 2018-2019

A renvoyer pour l'Ain à Peggy GREFFET, 242 rue Alexandre Bérard, 01500 Ambérieu-en-Bugey. Pour la Loire : Christophe FEZZOLI, La Bâtie, 1730 chemin de l'oiseau, 42800 Saint Romain en Jarez. Pour le Rhône : Estelle THEVENIEAU, 20, Boulevard du G[al] De Gaulle 69600 OULLINS

Identité

Date de naissance ____/____/____ Sexe : F ☐ M ☐

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Adresse complète

Mail

Téléphone fixe

Téléphone portable

Situation professionnelle

Etablissement d'affectation ou zone de remplacement

Code établissement

Nom

Adresse complète

Echelon (ou groupe pour les retraités)

Situation administrative (entourez ci-dessous)

TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire
Disponibilité	Congès (parental…)	

Bulletins

Envoi des bulletins SNEP-FSU

☐ Version papier
- ☐ *Adresse personnelle*
- ☐ *Adresse établissement*

☐ Version électronique

Envoi du bulletin FSU ("POUR")

☐ Version papier
- ☐ *Adresse personnelle*
- ☐ *Adresse établissement*

☐ Version électronique

Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les artciles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle ⇩ ⇩ ⇩ ⇩ ⇩

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				

Entourez votre catégorie professionnelle ⇩ ⇩ ⇩ ⇩ ⇩

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HEA3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €			
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €

Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Autre contractuel (CDD)	30 €
Congé de formation	102 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)

			Entre 1 551 € et 1 800 € - groupe 4	**94 €**	Entre 2 501 € et 2 700 € - groupe 8	**148 €**
Inférieur à 1001 €	Groupe 1	**51 €**	Entre 1 801 € et 2 050 € - groupe 5	**103 €**	Entre 2 701 € et 2 900 € - groupe 9	**160 €**
Entre 1 001 € et 1 300 € -	groupe 2	**68 €**	Entre 2 051 € et 2 300 € - groupe 6	**117 €**	Supérieur à 2 900 € - groupe 10	**168 €**
Entre 1 301 € et 1 550 € -	groupe 3	**83 €**	Entre 2 301 € et 2 500 € - groupe 7	**134 €**		

Je choisis de payer ma cotisation…

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site http://www.snepfsu.net

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) ☐ (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements ☐ Indiquez le 1er mois de prélèvement ☐

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom

Prénom

Adresse

Compl. d'adresse

CP - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Paiement récurrent ☒ MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI ➔

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Avec le SNEP-FSU, j'adhère en toute souplesse !

Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : http://www.snepfsu.net

Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin

Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

Des cotisations pour l'action syndicale et la solidarité

Malgré l'augmentation des charges financières auxquelles le syndicat doit faire face (notamment avec la multiplication de situations et de dossiers auxquels est confronté le secteur « Action juridique » conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter les conseils et l'aide de nos avocats, …), le Conseil National du SNEP-FSU a décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales. Le montant de celles-ci pour 2018/2019 est donc identique à celui de l'an passé.

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.
Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7ème échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6ème échelon	C.E EPS Hors Classe 5ème échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €	211 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €	139 €
Coût réel de la cotisation syndicale	**63 €**	**71 €**	**72 €**
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €	1,38 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2018-2019. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ … en ligne sur notre site www.epsetsociete.fr (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Envoyez CHÈQUE(S) et FICHES REMPLIES au trésorier de votre DÉPARTEMENT D'EXERCICE :

- *Ain* : **Peggy GREFFET,** 7 rue des Ravinelles 01500 Ambronay. 06 24 73 00 30 Mail : **rs-01@snepfsu.net**
- *Loire*: **Christophe FEZZOLI,** La Bâtie, 1730 chemin de l'oiseau 42800 Saint Romain en Jarez. 09 51 08 20 40 Mail : **rs-42@snepfsu.net**
- *Rhône*: **Estelle THÉVENIEAU,** 20 Boulevard Général De Gaulle 69600 OULLINS. 06 20 45 45 52 **estellethevenieau.snep@gmail.com**

Vous êtes syndiqué à part entière dès réception du matériel d'adhésion complet, indépendamment des dates de retrait des chèques ou de prélèvement.

Si vous avez un problème de réception du bulletin, contactez votre trésorier départemental, c'est le seul responsable du fichier national pour son département.

Sport scolaire

Vade Mecum de rentrée de l'Association Sportive

Incontournable : Chaque établissement d'enseignement du second degré (EPLE) doit constituer une association sportive. Cette obligation incombe au chef d'établissement, président de droit de l'association sportive.

Le *décret n° 86-495 du 14 mars 1986* désormais codifié aux *articles R. 552-1* et *R. 552-2* du code de l'éducation a encadré la rédaction des statuts des associations sportives. Ainsi l'affiliation de l'association sportive à l'union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.) doit y être mentionnée. Les statuts doivent en outre obligatoirement comporter les mentions suivantes quant aux conditions d'adhésion et de composition des organes :

- sont membres de droit, les quatre catégories d'adhérents suivantes : le chef d'établissement, les enseignants d'éducation physique et sportive participant à l'animation de l'association dans le cadre du forfait horaire réservé à cet effet dans leurs obligations de service, les présidents des associations de parents d'élèves de l'établissement ou leur représentant, les élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'U.N.S.S. Par ailleurs, l'association est ouverte à tous les autres partenaires de la communauté éducative à jour de leur cotisation.

- l'association est administrée par un comité directeur présidé par le chef d'établissement, président de l'association. Le comité directeur élit parmi ses membres un trésorier, un secrétaire et un secrétaire adjoint. Le secrétaire est élu parmi les enseignants d'éducation physique et sportive, le secrétaire adjoint parmi les autres catégories de membres du comité directeur. Le trésorier doit être majeur. Le nombre des membres du comité directeur est librement fixé par l'assemblée générale. (Voir détails plus loin).

De droit : *Décret 2014_460 du 7/05/2014* précise le service hebdomadaire de chaque enseignant d'EPS comprenant 3h consacrées au sport scolaire. La NS 2014-073 du 28/05/2014 précise la notion de 3h UNSS forfaitaire… pour tout animateur quel que soit son statut (en poste / TZR / contractuel…) et non sécable.

Nécessaire : en cas de changement de chef d'établissement, de mutation d'un-e professeur-e- EPS ou d'un membre du bureau de l'AS, il y a OBLIGATION dans les meilleurs délais et ce avant 3 mois d'informer les services préfectoraux des modifications statutaires. Si l'AS n'existe pas - création d'un nouvel établissement -, il faut contacter la Direction Départementale UNSS et déposer les statuts (BO n° 13 1986) en préfecture.

Indispensable : réunir au plus vite l'Assemblée Générale de l'AS au cours de laquelle sera installé le bureau de l'Association Sportive et mis en place le Comité Directeur. Le nombre de membres et sa répartition (adultes - élèves) ne sont pas les mêmes entre le 1er cycle et de 2d cycle … avec depuis les dernières élections des élus des AS, la présence d'un parent rendu obligatoire (Article R 552-2 du code de l'éducation). La Circulaire 10-125 du 18/08/2010 souligne le rôle des CE *"présidents de droit et garants du bon fonctionnement des associations sportives du second degré"* et rappelle l'exigence du cahier de l'AS.

Incontournable : la présentation et la validation (et non pas le vote) du PROJET d'AS lors du 1er Conseil d'Administration. *Le projet de l'association sportive, partie intégrante du projet d'établissement, (souligné à nouveau dans la* Note Service du 28/05/2014) *est validé par le conseil d'administration"*. Le CA donne son accord sur le programme de l'association sportive fonctionnant au sein de l'établissement". Il est rappelé que le projet d'AS est construit autour de 2 axes principaux : celui de la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques, avec alternance d'entraînements, de rencontres et de compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS mais aussi de temps forts (fêtes de l'AS, tournois interclasses, initiatives diverses) et celui de l'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeune Officiel et la formation afférente, la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association.

Un bilan de l'activité de l'AS sera à présenter en fin d'année tant à l'AG qu'au dernier CA. D'autant que l'AS pouvant recevoir des subventions comme des dons, entre autre de l'Etablissement, il y a obligation de fait de présenter un rapport moral comme financier transparent et complet.

Si tous les professeurs EPS sont animateurs de l'AS, chacun-e-fera vivre son AS comme il l'entend. Mais si tous les voyants semblent être au vert quant au Sport Scolaire, cela s'entend que si l'encadrement, l'information donnée aux élèves, la participation aux rencontres tant sportives avec les « jeunes » qu'aux réunions permettant la construction des projets éducatifs comme celui des Districts soient, d'une implication très forte (voir les réponses positives nombreuses que reçoivent les services « locaux » de l'UNSS sur l'organisation de grands évènements).

AUTRES PRÉCISIONS :

- Droit à l'image : en dehors de l'usage interne de l'AS, une autorisation écrite du représentant légal sera sollicitée.

- Assurance : si contrat MAIF-EPLE, donner l'information aux parents des élèves licencié-e-s de souscrire un contrat d'assurance

couvrant les dommages corporels dans le cadre d'une pratique sportive. Le CE doit être informé de tout accident dans le cadre UNSS.

- Transport élèves : la Note Service 86-101 du 05/03/1986 reste un point d'appui dans le cadre du Sport Scolaire.

Sur notre académie les instances décisionnelles et de concertation vivent. Ce sont les Conseils départementaux et Régionaux UNSS lors desquels tant les représentants SNEP que les élus des AS, qui interviennent avec beaucoup de concertation, savent porter les doléances des professeurs EPS – animateurs d'AS pour maintenir les meilleures conditions d'encadrement et de pratique des élèves licencié-e-s. Il reste à la marge quelque situation de non-respect de droit de professeurs EPS en matière de Sport Scolaire (voir forfait d'AS…), ne pas hésiter à venir au contact des militants qui œuvreront à redonner ce qu'il faut à ses collègues pour qu'ils puissent travailler au mieux .

Un scrutin à ne pas manquer : les élections professionnelles

Du **jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre 2018**, vous serez toutes et tous appelé-e-s dans le cadre des Elections Professionnelles à élire ceux qui défendront dans les commissions Administratives Paritaires (CAPA) vos droits et qui porteront vos exigences en Conseils Techniques (CT) de reconnaissance de l'EPS et du Sport Scolaire comme celles des moyens d'exercer votre mission dans vos établissements scolaires. L'enjeu reste la réussite de tous nos élèves.

Les discours ministériels affirment que l'éducation nationale est une priorité mais au-delà des déclarations de principe qui restent lettres mortes, les choix avancés (réformes déjà engagées et celles à venir) par le Ministre Blanquer ne permettent pas de le croire au sens où l'Ecole doit permettre à tous les élèves de s'approprier connaissances et savoirs, source d'une réelle émancipation sociale. Le Projet du Président Macron n'est pas celui-ci !!!

Pour la seconde fois, ce scrutin se fera par voie électronique. La conséquence aux dernières élections de 2014 fut la baisse considérable du taux de participation (-10% chez les profs EPS. Beaucoup plus ailleurs).

La nouvelle modification pour ce scrutin est que TOUS les syndicats pourront en nombre et quand ils le désirent interpeller les salarié-e-s via leur boite mail professionnelle. Vous allez être « submergé-e-s » de mails !!!! Ceci nous donne à penser que vous risquez de devenir allergiques à vos claviers d'ordinateurs.

Pourtant comme tu as pu le constater dans les bulletins du SNEP FSU que tu as reçu et dans celui-ci, la présence des syndicats est très importante dans les CT et les CAP. Le poids des syndicats représentatifs de la profession se mesure certes, au pourcentage de votants et au nombre de voix obtenues aux élections professionnelles. Les militants du SNEP et de la FSU garderont donc la stratégie de la rencontre avec la profession. Cela fait partie de notre savoir-faire et de notre ADN. Et vous inviter à être présents à ce scrutin sera notre leitmotiv.

Enfin un rappel de tout le poids des syndiqués quand le SNEP est dans une « campagne » de négociations avec les décideurs. Le SNEP -FSU syndique plus de 25% de la profession quand le taux de syndicalisation est à peine de 8% en France.

Pour participer aux évolutions du métier, fais ce pas en avant et syndique-toi !

Le SNEP-FSU organise la 2ème édition d'un colloque sur l'éducation physique et sportive en France. Ce colloque, qui a un écho international, devient un lieu incontournable de débats et de rencontres sur l'éducation physique et sportive française et ses liens avec la société.

Plus de 500 participants attendu-es, plus de 80 intervenant-es d'horizons très différents échangeront sur le sport, l'art et les questions sociétales. 24 enseignant-es d'EPS présenteront des expériences vécues d'une EPS de l'enseignement d'un sport et d'un art émancipateurs, prometteurs pour l'avenir. Cette EPS du quotidien, ambitieuse et visant la réussite de tous et toutes, s'oppose aux réformes actuelles et aux enrobages notionnels qu'affiche l'institution pour en camoufler l'ampleur. Les enseignants travaillent eux dans la vraie vie, celle où le besoin des élèves est d'étudier la culture des activités sportives et artistiques… A une école primaire qui peine à assurer l'horaire officiel, à des programmes collège vides sans exigence d'apprentissage dans les APSA, à des réformes du lycée et de l'entrée dans l'enseignement supérieur qui discriminent et sélectionnent encore plus, le SNEP-FSU invente, reconstruit avec les collègues des propositions alternatives. L'institution saura-t-elle rebondir sur cette formidable dynamique que sait faire vivre notre profession ?

Ce colloque a pour ambition de travailler la place de l'EPS dans la société et l'école de demain. Un plongeon dans les tensions complexes que notre discipline entretient avec le sport, avec l'art et la société dans une École qui, au lieu de délaisser les classes populaires comme celle que nous vivons aujourd'hui, saurait promouvoir l'ambition de démocratisation des savoirs pour tous et toutes.

Pour en savoir plus et pour s'inscrire :

http://www.snepfsu.net/ColloqueEPS2018

Si besoin nous contacter :

S3-lyon@snepfsu.net